

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARGELLIERS**

**Séance du mardi 18 novembre 2025**

**Délibération n°2025-38**

**Nombre de membres :**

En exercice : 13  
Présents : 12

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** jeudi 13 novembre 2025 (par mail)

**Date d'affichage de la convocation :** jeudi 13 novembre 2025

**Présents ou représentés :** Pierre AMALOU ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE, Jean- Michel CLAREY

**Absents :** Séverine RAMON

**Secrétaire de séance :** Florence LAUSSEL

Application au Régime Forestier  
Restructuration de la consistance foncière de la forêt communale

Rapporteur : Bernard Tremoulet

Dans le cadre du projet de vente de la parcelle cadastrale G 12 la distraction préalable de cette parcelle doit être prononcée.

Dans le cadre de ce dossier les services de l'Office National des Forêts (noté ONF) ont été contactés afin d'une part de procéder à la distraction de cette parcelle cadastrale et d'autre part de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après vérification et étude par les services de l'O.N.F., il y a lieu de mettre à jour les surfaces portant l'application du régime forestier dont la surface de 568 ha 51 a 43 ca date de l'arrêté préfectoral de soumission numéro DDTM34-2012-01-01842 du 09 janvier 2012 (noté dans la suite de la délibération : A.P. de 2012). Cet arrêté présentait la liste exhaustive des 71 parcelles cadastrales relevant du régime forestier.

L'analyse foncière a été effectuée en comparant cette liste exhaustive au compte communal 2024 (matrices cadastrales issues de VMap-DGFIP), à la base de données parcellaires 2025 (données SIG) et aux documents cartographiques (Cf. : le site internet cadastre.gouv.fr) dont le plan cadastral de 2025. Il ressort que la parcelle cadastrale C 57 pour une contenance de 0 ha 02 a 30 ca n'apparaît plus ni sur le site du cadastre.gouv.fr ni sur les bases de données parcellaires de 2024 et 2025 (données SIG). Cette petite parcelle semble avoir été intégrée à un chemin non cadastré. Sa présence sur le relevé de propriété mais son absence de représentation géographique milite pour qu'elle soit retirée de l'enveloppe de la forêt communale d'Argelliers.

A la suite de ce bilan foncier, même si les 71 parcelles cadastrales notées dans l'A.P. de 2012 appartiennent toujours à la commune d'Argelliers, il est proposé :

1/ de demander la distraction des parcelles cadastrales :  
- C 57 pour une surface de 0 ha 02 a 30 ca (absence de représentation géographique) ;  
- et G 12 pour une surface totale de 10 ha 48 a 40 ca afin de permettre sa vente par la commune.

2/ de confirmer, à la suite de la demande de distraction, que 69 parcelles cadastrales font toujours partie de l'assiette de la forêt communale d'Argelliers bénéficiant du régime forestier pour une surface corrigée de 558 ha 00 a 73 ca. La gestion de ces 69 parcelles cadastrales reste confiée à l'O.N.F. conformément aux articles L211-1 et D221-2 du code forestier. Elles sont d'ailleurs toutes incluses dans l'aménagement en cours de validité pour la période 2012-2032.

3/ Après vérification de la liste des 69 parcelles cadastrales constituant toujours la forêt communale par rapport au document d'urbanisme en cours de validité (la commune d'Argelliers est couverte par le Règlement National d'Urbanisme - source : site internet : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>), il n'apparaît qu'aucune autre parcelle cadastrale ne doit être distraite du régime forestier.

4/ Par ailleurs, 6 nouvelles parcelles cadastrales forestières (E 255, E 388, E 389, E 398, E 411 et E 439), pour une contenance totale de 11 ha 38 a 54 ca, sont proposées pour intégrer la forêt communale. Ces 6 parcelles cadastrales sont propriétés de la commune à la suite de l'acte de vente passé le 25 juin 2025 devant Maître NAHME, notaire à Gignac. La gestion de ces parcelles sera confiée à l'O.N.F. conformément aux articles L211-1 et D221-2 du code forestier et incluses dans l'aménagement en cours de validité.

**Ainsi la nouvelle surface des parcelles cadastrales relevant du régime forestier s'élève à un total de 569 ha 39 a 27 ca réparti sur 75 parcelles cadastrales.**

Pour ces raisons,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide en conséquence :**

1/ la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales C 57 et G 12 :

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 57	0,0230	0,0230	Commune d'Argelliers	Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2012-01-01842 du 09 janvier 2012 (parcelle gérée depuis le décret impérial de Napoléon III du 14 juin 1862)
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	G 12	10,4840	10,4840	Commune d'Argelliers	Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2012-01-01842 du 09 janvier 2012 (parcelle gérée depuis le décret impérial de Napoléon III du 14 juin 1862)
SURFACE TOTALE de la forêt communale d'Argelliers à distraire du régime forestier				10 ha 50 a 70 ca			

2/ de demander l'application du régime forestier, en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki, à la forêt communale d'Argelliers pour 11 ha 38 a 54 ca qui s'ajoutent à la forêt communale (558 ha 00 a 73 ca) dont la surface totale est portée à 569 ha 39 a 27 ca conformément à la liste jointe en annexe.

La forêt communale est ainsi augmentée de 0 ha 87 a 84 ca (surface 2025 – surface 2012 = 569,3927 – 568,5143).

PJ : liste des parcelles communales relevant du régime forestier.

Fait à ARGELLIERS, le 18/11/2025

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture  
Après affichage le

<b>Secrétaire de séance,</b>  Florence LAUSSEL	<b>Le Maire,</b>  Pierre AMALOU
--	---------------------------------------

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

## Liste actualisée des parcelles communales relevant du régime forestier :

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier (date 1ère soumission)
Argelliers	ARGELLIERS	PLAINE DES MATELETTES	C 15	8,5280	8,5280	Commune d'Argelliers	Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2012-01-01842 du 09/01/2012 (noté : A.P. du 09/01/2012)
Argelliers	ARGELLIERS	PLAINE DES MATELETTES	C 16	0,1260	0,1260	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	PLAINE DES MATELETTES	C 17	32,5920	32,5920	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	PAS DE L'ESCALELETTE	C 24	13,8760	13,8760	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	PAS DE L'ESCALELETTE	C 25	0,0250	0,0250	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	PAS DE L'ESCALELETTE	C 28	15,0880	15,0880	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LE RONCAS	C 29	24,3440	24,3440	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LE RONCAS	C 30	0,0750	0,0750	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LE RONCAS	C 31	0,9320	0,9320	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LE RONCAS	C 32	1,4040	1,4040	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LE RONCAS	C 33	0,2420	0,2420	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 51	5,2760	5,2760	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [parcelle gérée depuis le décret impérial de Napoléon III du 14 juin 1862 (noté : décret impérial 14/06/1862)]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 52	4,1635	4,1635	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 53	4,6635	4,6635	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 54	5,4460	5,4460	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 55	5,6640	5,6640	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 56	7,6040	7,6040	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 58	8,6560	8,6560	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 59	1,8240	1,8240	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 60	3,5315	3,5315	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 61	4,1780	4,1780	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 62	9,7280	9,7280	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 63	8,9430	8,9430	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 64	4,7185	4,7185	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 65	5,2260	5,2260	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]

Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 66	4,5960	4,5960	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 67	9,1055	9,1055	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES HAUTS DE BOSCORRE	C 68	10,0720	10,0720	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 17	0,3020	0,3020	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 18	0,1760	0,1760	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier (date 1ère soumission)
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 19	1,5920	1,5920	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 20	42,3840	42,3840	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE PUECHABON	D 34	0,6265	0,6265	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE PUECHABON	D 35	1,5200	1,5200	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE PUECHABON	D 36	23,4080	23,4080	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE PUECHABON	D 37	0,7320	0,7320	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	NASSE	D 38	13,1200	13,1200	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	TERRE BASSE	D 64	86,5800	86,5800	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	TERRE BASSE	D 65	0,3700	0,3700	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	TERRE BASSE	D 66	2,8040	2,8040	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	TERRE BASSE	D 67	0,0195	0,0195	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	TERRE BASSE	D 68	0,0345	0,0345	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 535	1,1102	1,1102	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	BOIS DE FULCRAND	D 537	44,1100	44,1100	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012
Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 255	0,7975	0,7975	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>
Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 388	0,0177	0,0177	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>
Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 389	0,0135	0,0135	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>
Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 398	3,0292	3,0292	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>

Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 411	2,4647	2,4647	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>
Argelliers	ARGELLIERS	LA MATHE	E 439	5,0628	5,0628	Commune d'Argelliers (Cf. : acte notarié du 25/06/2025)	<b>Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le régime forestier à partir de 2025</b>
Argelliers	ARGELLIERS	CHAMP DU JARDIN	F 88	0,3160	0,3160	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	PUECH DE LOUP	F 128	21,5200	21,5200	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	PUECH DE LOUP	F 129	0,4280	0,4280	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 139	0,0490	0,0490	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 146	0,0170	0,0170	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier (date 1ère soumission)
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 157	0,3640	0,3640	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 159	1,0880	1,0880	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 168	4,7735	4,7735	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 504	0,8218	0,8218	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 505	0,1239	0,1239	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LES GRATADES	F 506	5,1469	5,1469	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 1	9,1520	9,1520	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 2	10,7200	10,7200	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 3	12,0520	12,0520	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 4	10,5840	10,5840	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 5	10,7880	10,7880	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 6	10,6690	10,6690	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 7	2,0215	2,0215	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 8	10,6800	10,6800	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 9	10,4200	10,4200	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	BOSCORRE	G 11	0,0165	0,0165	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LE PATUET	G 23	2,4080	2,4080	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LE PATUET	G 24	4,6280	4,6280	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
Argelliers	ARGELLIERS	LE PATUET	G 25	0,0160	0,0160	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]

Argelliers	ARGELLIERS	LE PATUET	G 26	9,6880	9,6880	Commune d'Argelliers	A.P. du 09/01/2012 [décret impérial 14/06/1862]
<b>SURFACE TOTALE de                  la nouvelle forêt communale                  d'Argelliers                  relevant du régime forestier</b>				<b>569 ha 39 a 27 ca</b>			